

SMICOTOM

20, zone d'activités
33112 SAINT LAURENT MEDOC
Tél. 05 56 73 27 40
Fax 05 56 73 27 41

Date :

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ANNEE 2019

N° /19

L'AUTORISATION DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE À CHAQUE PASSAGE**Centre de Traitement de Naujac**

Nom du producteur :

Adresse de facturation :

Tél :

Fax :

Mail :

Adresse de Chantier :

Coordonnée du Transporteur :

Documents à fournir : N°siret + extrait du kbis + RIB.

Demande l'autorisation de livrer pour traitement, sur le centre de traitement du SMICOTOM à NAUJAC SUR MER, les déchets décrits ci dessous : *un type de déchet par ligne, par exemple* Chutes de tuyaux plastiques

Secteur d'activité ou Provenance	Procédé de fabrication	Désignation du déchet	Code	Décision

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30 et de 14 h à 16 h.**DIB : 83 € la tonne + 24€ TGAP****Gravats : 5 € / tonne****Bois : 15 €/tonne****Ferraille : 0 €****Déchets verts: 25 € / tonne****Cartons : 5 € / tonne****Il veillera à ce que les déchets amenés soient conformes à l'autorisation.**

Seuls seront admis sur le site des véhicules conformes à la réglementation et au code de la route, et comportant tous les équipements permettant d'éviter pollution et dispersion des déchets, lors des transports. Le ou les chauffeurs respecteront les consignes données lors de l'entrée sur le site.

En cas de livraison de déchets non conformes à la présente autorisation ou à la réglementation du site, le rechargement sera effectué par le SMICOTOM, aux frais du demandeur.

Nom (du demandeur) :

Signature,

Accord du Syndicat,
P/le Président